



## PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Dominique BOUVET, Éric PIERRE, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX, Jérémie JOSNET, Johann JARROUX, Orlane RAGOT.

**Représentés** : Chantal MACQUET par Éric PIERRE, Marie-Noëlle MINARD par Daniel AUDIBERT, Jean-Paul DERONZIER par Dominique BOUVET.

**Absents** : Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Edwige BALDACCHINO.

**Secrétaire de séance** : Dominique BOUVET.

---

### Ordre du jour :

- 1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2018
- 2°- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 3°- Modification du tableau des emplois
- 4°- Plan numérique des écoles
- 5°- Convention SPA
- 6°- Autorisations d'urbanisme
- 7°- Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

Christophe GUITTON, Maire, propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir le démontage du mur du terrain de l'ancien presbytère et la subvention 2018 de la bibliothèque associative « La Fontaine aux Livres ».

---

### 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2018

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2018.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### 2° - Ligne de trésorerie

Rapporteur Daniel AUDIBERT,

Le Maire-adjoint délégué aux finances expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne, une ouverture de crédit à court terme, de 250 000 euros pour une durée de 12 mois, destinée à faciliter l'exécution budgétaire et pallier une éventuelle insuffisance temporaire de liquidité due notamment au décalage de diverses recettes et dotations de l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire adjoint chargé des finances:

- De décider de demander à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes l'attribution d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant de 250 000 euros pour une durée de 12 mois, aux conditions ci-après annexées.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune et, au plus tard à l'échéance.

- De prendre l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire
- D'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie
- De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat passé avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### Délibération 2018-20

---

#### **3° - Modification du tableau des emplois**

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU la délibération n° 2016-55 du conseil municipal du 7 décembre 2016 portant création et modification de postes en vue d'améliorer le service périscolaire,

VU la délibération n° 2017-28 du conseil municipal du 3 juillet 2017 portant modification du tableau des emplois,

VU la délibération n° 2018-16 du conseil municipal du 9 avril 2018 portant modification du tableau des emplois,

VU le tableau des emplois de la Commune,

Un agent occupe l'emploi d'agent de service, sous contrat aidé (CUI-CAE) jusqu'au 31 mai 2018, à hauteur de 20.25 heures hebdomadaires annualisées. Ces contrats sont désormais remplacés par les contrats emplois-compétences, dont la durée de travail minimum est portée à 20 heures hebdomadaires.

La réorganisation des plannings scolaires et notamment le passage à venir à 4 jours entraîne de facto la diminution de la quotité horaire hebdomadaire de cet emploi (17.25 heures annualisées au 1<sup>er</sup> juin 2018 puis 14.90 heures annualisées au 1<sup>er</sup> septembre 2018) et donc l'impossibilité de renouveler l'agent sous contrat de droit privé via les contrats emplois-compétences.

**TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NONGLARD AU 1ER JUIN 2018**

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Délibérations modificatives	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Emplois	ETP	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
				<b>7</b>	<b>5.23</b>		
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>							
27/01/2015		Secrétaire de mairie	35	1	1	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>							
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent technique polyvalent	35	1	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
<b>SERVICES PERISCOLAIRES</b>							
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent d'animation	28	1	0.8	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent des écoles maternelles et du périscolaire	28	1	0.8	C	Cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent du périscolaire	25.37	1	0.72	C	Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
		<b>Agent de service</b>	<b>17.25</b>	<b>1</b>	<b>0.49</b>	<b>C</b>	<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent de service	14.3	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Il est proposé au conseil municipal :

- **de décider à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018** de la création de l'emploi à temps non complet (17.25 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier) d'agent de service (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2018-21

#### **4° - Plan numérique des écoles**

Daniel AUDIBERT, rapporteur, informe :

Que dans le cadre de la convention d'équipement des écoles en matériel numérique avec l'Inspection de l'Education Nationale, les acquisitions de matériel informatique (actuellement 5 PC portables) se poursuivent pour atteindre les objectifs fixés (soit 13 à 14 équipements au total).

---

#### **5° - Convention SPA**

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur,

Rappelle que « les chats identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune.

Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime ne peut être mis en œuvre.

Le maire peut par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux ».

La convention de fourrière dont s'acquittent les communes ne concerne que la récupération des animaux errants, dont la SPA a l'obligation, mais ne couvre pas les frais de stérilisation de ces chats.

Aussi la SPA de Marlioz, avec les vétérinaires partenaires, a décidé de mettre en place une convention portant sur la stérilisation des chats errants sur la base d'une participation comme suit :

- |  |        |
|--|--------|
| - ovariectomie chatte + tatouage S           | 80 €   |
| - castration chat + tatouage S               | 40 €   |
| - hystérectomie chatte gestante + tatouage S | 120 €. |

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le fondement de cette convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

#### Délibération 2018-22

---

#### **6° - Démontage du mur du terrain du presbytère**

Dominique BOUVET, rapporteur, expose qu'

Il est constaté, suite à des travaux d'égouttage du Département le long de la route départementale 14 en direction de Rumilly, que le mur de soutènement de la parcelle du presbytère n'a plus d'angle et que des pierres chutent sur la route.

Des devis ont été demandés par la Commission Travaux qui propose de retenir l'offre de l'entreprise DELETRAZ pour un montant de 11 280,00 € TTC (onze mille deux cent quatre-vingt euros) et qui pour cela envisage d'évacuer l'ancien mur et de créer un talus en lieu et place.

Cette somme a déjà été prévue au budget 2018.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce chantier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

### Délibération 2018-23

---

#### **7° - Demande de subvention de la bibliothèque associative « La Fontaine aux Livres »**

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur,

A la demande de la présidente de « La Fontaine aux Livres », association gérant la bibliothèque, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention de l'année 2018 et de fixer le montant de celle-ci à 922,50 € (neuf cent vingt-deux euros et cinquante cents) afin de compléter le fond de livres disponibles et de créer des animations pour le développement culturel des enfants scolarisés.

La subvention est calculée sur la base de 1,50 € (un euros et cinquante cents) par habitant.

Le dernier recensement de la population de Nonglard a arrêté à 615 (six cent quinze) le nombre d'habitants.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### Délibération 2018-24

---

#### **8° - Autorisations d'urbanisme**

Rapporteur Éric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

#### Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

**Avis favorable avec prescriptions à une Déclaration préalable** pour la pose d'un portail située 304 route de la Ville - M GIRAND Fabrice (DP 74.202.18.X0007).

#### Dossiers en cours d'instruction :

**Déclaration préalable** pour l'ajout d'un abri voiture non clos situé 99 chemin du Bouchet - M DUSSOLLIET-BERTHOD André (DP 74.202.18.X0008).

**Déclaration préalable** pour la pose d'une clôture située 76 chemin du Marais - M AMBERT Sébastien (DP 74.202.18.X0009).

**Déclaration préalable** pour la pose d'une clôture située 52 chemin du Marais - M SANCHEZ-VEGAS Andréas (DP 74.202.18.X0010).

#### **9° - Informations sur les mouvements de personnels**

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, informe que :

M Guillaume TIRAN qui occupait le poste d'animateur dans le cadre du service périscolaire, a demandé à la commune une disponibilité de six mois, disponibilité qui lui a été accordée par arrêté et ce depuis le 8 mai dernier.

Il a été procédé au recrutement d'un agent pour terminer l'année scolaire soit jusqu'au 8 juillet 2018, à savoir M Thierry PEGAT.

D'autre part, il a été recruté un nouvel agent qui prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 en la personne de Mme Doriane MOUCHART, laquelle nous vient de Valleiry où elle exerce des fonctions similaires.

---

## **10° Informations diverses**

### **Travaux route du Juiliard**

Suite à la réunion d'ouverture, les entreprises ont pu préciser leurs dates d'interventions, à savoir :

- enfouissement des réseaux : du 16 juillet au 30 septembre 2018 avec une interruption du 09 au 27 août prochain ;
- les travaux de chaussée se dérouleront du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à fin janvier 2019.

Une réunion publique sera organisée avant le début du chantier afin d'informer les riverains et toute personne intéressée.

### **Inscription aux services périscolaires pour l'année scolaire 2018-2019**

Les dossiers d'inscriptions aux services périscolaires pour l'année scolaire 2018-2019 sont à retirer et à retourner en mairie avant le 06 juillet 2018.

Une permanence sera assurée en mairie le mardi 03 juillet 2018 de 17h00 à 19h00.

### **Financement des activités périscolaires.**

Dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Territorial), la commune pourrait voir le renouvellement des crédits alloués pour le maintien des activités TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) et ce malgré le retour de la semaine de 4 jours.

### **Recensement des frontaliers**

Les personnes de nationalité Suisse ou doubles nationaux qui ne se sont pas encore déclarés doivent se présenter en mairie avant le 15 septembre 2018.

### **Récupération de bois**

Lors des travaux sur la parcelle du presbytère, des arbres vont être abattus et laissés sur place par l'entreprise. Si des habitants de Nonglard sont intéressés pour récupérer ces arbres (sous réserve d'en assurer l'évacuation complète) ils sont priés de se faire connaître en mairie avant le 07 juin 2018.

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain sur les parcelles A 1500, 1502 et 1503 situées 239 route du Juiliard pour une surface de 403 m<sup>2</sup> au prix de 119 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain sur les parcelles A 1503 et 1504 situées 239 route du Juiliard pour une surface de 440 m<sup>2</sup> au prix de 130 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

### **Rapport d'analyse de l'eau**

Prélèvement effectué en sortie de robinet en mairie le 14 mai 2018.

Conclusion : « Respect des limites de qualité pour les paramètres analysés. »

### **Lampadaires défectueux**

Il est demandé aux habitants de signaler en mairie les lampadaires et candélabres défectueux afin de les faire réparer lors d'une opération groupée en début d'automne.

### **Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**

L'INSEE réalise, entre le 2 mai et le 23 juin 2018, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

#### **Déploiement de la 4G : des interférences possibles avec la TNT**

Le déploiement de la téléphonie mobile via la 4G peut engendrer des interférences avec la TNT pour les personnes la recevant par antenne râteau.

Si vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'AFNR (Agence Nationale des Fréquences) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés.

Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit vous pouvez :

- vous rendre du la plateforme : [assistance.recevoirlatnt.fr](http://assistance.recevoirlatnt.fr)
- appeler le 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé).

Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (placée sur le toit de votre immeuble), il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou votre gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic de signaler les interférences via l'une des deux plateformes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

#### **AGENDA**

**Animation des Espaces Naturels Sensibles au marais de Nyre avec ASTERS, arrachage du solidage et inauguration du sentier** : samedi 23 juin 2018 de 8h30 à 11h30 (rendez-vous devant la mairie).

**Trial 4X4 de Sillingy du samedi 23 juin 2018 de 8h00 au dimanche 24 juin 2018 à 20h00** : route barrée dans le sens Nonglard-Sillingy (à partir du Chemin des Savus).

**Fête de la Musique organisée par l'APE** : samedi 23 juin 2018 à l'Espace jeux.

**Concours de pétanque organisé par le CAN et les Chasseurs** : samedi 30 juin 2018. Renseignements auprès de Jeanine au 04 50 60 54 68 ou de Nadine au 04 50 60 79 31.

**Kermesse organisée par l'APE** : vendredi 06 juillet 2018.